

Initiatives ministérielles

Avant que nous subissions une récession et que nous assistions à une augmentation spectaculaire des demandes de prestations d'assurance-chômage et d'aide au revenu, le gouvernement fédéral a modifié les règles du jeu dans le domaine de l'assurance-chômage. Il a fait en sorte de ne plus avoir à garnir les coffres.

Comme solution, le gouvernement n'a rien trouvé de mieux à faire que de se dérober à ses responsabilités. Il a reporté sur les autres ses responsabilités.

Dans le domaine de l'assurance-chômage, il a abandonné ses responsabilités en supprimant sa contribution à la caisse de l'assurance-chômage, accroissant d'autant celle des employeurs et des employés.

Cette mesure a eu des effets dévastateurs sur bon nombre de petites entreprises qui étaient déjà mises à rude épreuve par la récession. C'est à se demander si le gouvernement fédéral ne l'a pas fait exprès.

De plus, le gouvernement a restreint l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage, ce qui fait que, dans bien des cas, des gens qui auraient pu toucher un chèque d'assurance-chômage, il y a quelque temps encore, doivent maintenant se tourner vers les provinces pour faire une demande d'aide au revenu. Cela a évidemment eu pour résultat de faire grimper la facture de l'aide au revenu qui, dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, est assumée jusqu'à concurrence de 50 p. 100 par le gouvernement fédéral.

Celui-ci a rapidement résolu le problème. Il a tout simplement expliqué aux trois provinces les plus riches, qui comptent plus de la moitié des bénéficiaires de l'aide au revenu, qu'il restreignait sa responsabilité à cet égard en plafonnant à 5 p. 100 l'augmentation de sa participation au Régime d'assistance publique du Canada.

• (1310)

Le gouvernement parle constamment de la nécessité d'accroître notre compétitivité sur le plan économique et de promouvoir l'éducation. Or, il a décidé, d'une part, de réduire les paiements de transfert versés aux provinces pour l'enseignement postsecondaire et, d'autre part, de prélever 200 millions de dollars dans le cadre de la Planification de l'emploi.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de loi C-60 dont la Chambre est saisie. Le gouvernement fédéral reporte systématiquement ses responsabilités sur les provinces, les employeurs et les employés. La pilule est dure à avaler pour les provinces. Il convient donc de se pencher un instant sur les conséquences de cette politique pour chacune des régions touchées.

Prenons le cas de ma province, la Colombie-Britannique. Cette année, pour l'exercice en cours, le gouvernement de la Colombie-Britannique accusera un déficit de 1,7 milliard de dollars, dont 1,1 milliard résulte directement des compressions des paiements de transfert aux provinces.

Le plafonnement du RAPC coûtera, cette année seulement, 156 millions de dollars à la Colombie-Britannique. Je vous rappelle que les fonds versés aux provinces dans le cadre du RAPC servent à aider les plus démunis. Ils servent à aider non seulement ceux qui ont perdu leur emploi, mais aussi ceux qui ne sont plus admissibles à l'assurance-chômage. Ils servent à aider non seulement les enfants pauvres, mais encore ceux qui sont négligés ou maltraités. C'est le même gouvernement qui prétend vouloir remplir ses obligations relativement à la Charte des Nations Unies sur les droits de l'enfant, mais qui réduit les fonds versés aux provinces pour hausser le niveau de vie des enfants et les protéger. C'est là un des programmes.

L'autre, c'est le FPE. Les premières compressions du FPE ont été apportées non pas par le gouvernement actuel, mais par le gouvernement libéral qui l'a précédé. Quand le financement global a été créé, il était assorti d'une formule. Il n'avait rien à voir avec les dépenses. Le gouvernement fédéral devait transférer de l'argent aux provinces en fonction de la croissance, du PNB et de l'augmentation de la population. Il n'était pas fondé sur les dépenses, ni sur un vague montant calculé en fonction de la croissance de l'économie. Le gouvernement fédéral avait les moyens de faire ces transferts.

En 1982, le gouvernement libéral s'est attaqué au FPE en éliminant le transfert de points d'impôt de 2 p. 100. Il y a eu ensuite le programme des six et cinq, lequel a été suivi, on le sait, du plafonnement à 3 p. 100 et du gel.

De 1992 à 1995, la Colombie-Britannique perdra 6,8 milliards de dollars en paiements de transfert qu'elle aurait dû recevoir. De ce chiffre, 2,6 milliards de dollars résultent des compressions libérales, et le reste, 4,2 milliards de dollars, des réductions apportées par les conservateurs.

À quoi sert cet argent? Il sert à soutenir le système des soins de santé au moment où les provinces font face non seulement à une escalade des coûts des soins de santé, mais à une augmentation de la population, particulièrement en Colombie-Britannique en raison des migrations internes et de l'immigration.

Il s'agit également des fonds destinés au financement de l'enseignement postsecondaire alors que tout le monde sait qu'il faut accroître le nombre et la qualité des